

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 18-2022

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Boucllement du préavis N° 01-2015
Réorganisation des locaux de la Vigne

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour la réorganisation des locaux de la Vigne, en référence au préavis N°01 - 2015 (11 mars 2015).

Le décompte final est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
Totaux	2'760'000.00	2'369'676.36	390'323.64

Ce chantier s'est donc achevé avec un coût global inférieur de CHF 390'323.64 TTC par rapport à la demande de crédit.

Cette non-dépense de CHF 390'323.64 provient principalement du maintien des locaux de dégustation et de vente des vins de Pully au Prieuré, qui n'ont pas été déplacés à l'av. du Prieuré 4, ainsi que l'abandon de l'agrandissement de la capite du Clos de Pévret.

Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 2'369'676.36 sera amorti par annuités égales dès le 1^{er} janvier 2023, sur une période de 15 ans selon les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

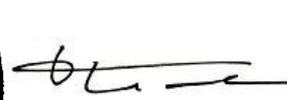
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner